

## AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté à l'unanimité une résolution de contrôle intérimaire aux fins de mieux encadrer la planification du développement et de tenir compte de la capacité des réseaux d'infrastructures et des équipements de la Municipalité de Venise-en-Québec qui ont atteint leur limite. Cette résolution a pour effet de suspendre immédiatement tout nouveau projet de construction sur son territoire.

Le réseau d'égout sanitaire de la Municipalité dessert le même territoire que le réseau d'aqueduc. C'est un réseau municipal qui collecte les eaux usées et les traite à une usine d'épuration de type étangs aérés située en retrait du tissu urbain actuel. Des plans directeurs ont été élaborés et déposés en 2021 en vue d'estimer la capacité des ouvrages à recevoir les prévisions de développement pour Venise-en-Québec. Les plans directeurs ont démontré que les réseaux ont dépassé leurs limites de conception et requièrent des investissements majeurs, et ce, afin d'augmenter leurs capacités avant de poursuivre le développement. Le réseau a été construit en même temps que le réseau d'aqueduc, et la problématique de sa durée de vie n'est pas un enjeu à court et moyen termes. Cependant, plusieurs tronçons de conduites, ainsi que des postes de pompage devront être remplacés pour en augmenter la capacité en fonction des débits actuels et projetés.

La Municipalité de Venise-en-Québec a présentement un plan sur plusieurs années pour remédier à la situation actuelle afin de permettre un développement à la fois durable et responsable.

- Inspection des réseaux d'égouts afin de cibler les eaux parasites (infiltration et captage d'eaux souterraines et pluviales dans le réseau d'égout domestique).
- Plan de mesure compensatoires afin d'identifier et de réaliser les interventions requises pour réduire les eaux parasites, et augmenter la capacité du réseau de collecte et de traitement d'effluent. Le but d'un plan de mesure compensatoire vise à compenser les débits domestiques additionnels dans le réseau afin de respecter les critères de conception du réseau, ainsi que les exigences de rejets du MELCC.
- Augmentation de la fréquence d'échantillonnage à la station d'épuration.
- Construction des canaux inter étangs pour éviter tout débordement par-dessus les digues des étangs aérés en période de fonte de neige avec pluie.
- Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration.
- Augmentation de la capacité de plusieurs postes de pompage, et tronçons de collecteurs qui acheminent les eaux vers les postes.
- Modernisation des pratiques de gestions des eaux pluviales en adoptant des critères de conception en lien avec la capacité des milieux récepteurs de Venise-en-Québec.

Tout citoyen pourra faire parvenir ses questions de l'une des manières suivantes :

- Par courriel : [information@venise-en-quebec.ca](mailto:information@venise-en-quebec.ca)
- Par courrier : 237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, Venise-en-Québec, J0J 2K0

DONNÉ ce 9<sup>e</sup> jours du mois de juin 2022 à Venise-en-Québec.



---

Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M.Sc. DMA  
Directeur général et Greffier trésorier